Déclaration

TÉMOIN:

Ordre des psychologues du Québec

Présentation du témoin

Madame Grou a un doctorat en psychologie (neuropsychologie) et une maîtrise en bioéthique. Ses champs d'intérêt sont la neuropsychologie, la psychologie clinique et l'éthique clinique. Elle est la présidente de l'Ordre des psychologues du Québec.

Madame Marleau a un doctorat en psychologie (psychologie clinique). Un de ses champs d'expertise est la psychologie du développement de l'enfant. Elle a travaillé pendant 16 ans au CHU Ste-Justine.

Mots-clés

Attachement - Développement psychologique - Sécurité affective - Santé mentale

Résumé des idées et messages importants

L'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) a effectué une consultation en juillet 2019 auprès de ses membres qui exercent à la DPJ, donnent des services aux enfants dans le RSSS et en cabinet privé, travaillent en psychologie scolaire ou exercent à titre d'experts psychológaux en matière de garde d'enfants et de droits d'accès. Cette consultation a porté sur leurs préoccupations, leurs perceptions des enjeux actuels, ainsi que les pistes de solutions qu'ils proposent.

L'OPQ recommande aux décideurs de s'appuyer sur un cadre de référence rigoureux et scientifique : celui de la psychologie du développement de l'enfant. L'OPQ veut lancer comme message prioritaire l'importance du développement optimal de l'enfant dans toutes les sphères, mais particulièrement sur le plan du développement psychoaffectif, ce dernier étant associé, entre autres, à la notion e lien d'attachement primaire.

Voici les cinq idées principales que les membres de l'OPQ ont partagées :

Miser sur le lien d'attachement primaire de l'enfant avec un adulte significatif. L'enfant a besoin d'une relation constante, stable et prévisible. Plusieurs types de personnes peuvent jouer ce rôle : mère, père, grand-parent, parent adoptif, parent d'accueil. L'établissement d'une telle relation est une période charnière et critique dans le développement de l'enfant, quant à l'établissement de ses relations ultérieures. Si un écueil survient, l'enfant pourrait ne pas développer cette relation de confiance, devenir méfiant envers les autres, se questionner sur la réponse à ses besoins. Si ce patron d'attachement devient intériorisé, l'enfant pourrait le reproduire de manière intergénérationnelle, notamment envers ses propres enfants et dans ses relations interpersonnelles.

- Les éléments essentiels à l'établissement d'un lien de qualité et à considérer dans toute prise de décision par les services de protection de la jeunesse sont:
 - o des conditions de vie saines, tant au plan physique que psychologique;
 - o la sensibilisation aux éléments constitutifs du développement psychologique, particulièrement du développement affectif de l'enfant
 - o l'établissement de relations significatives stables et constantes;
 - o la minimisation des changements, des déplacements, dont les déménagements;
 - o l'importance de la stabilité du milieu de vie, dont le milieu scolaire.
- L'adulte ou les adultes significatif(s) doit (doivent) apporter des soins cohérents, en adéquation avec les besoins de l'enfant, permettre l'individuation de l'enfant en étant conscient et sensible à ses besoins singuliers (c'est-à-dire favoriser l'autonomie de l'enfant ou encore tenir compte de ses difficultés particulières). Ces aspects peuvent être enseignés aux parents.
- La santé mentale du parent peut avoir un impact important sur le lien d'attachement (toxicomanie, dépression, etc.). Les troubles de santé mentale chez les parents peuvent entraver la réponse de ces derniers aux besoins de l'enfant, en raison de l'instabilité qui est alors présente dans le lien parent-enfant. Trois patrons relationnels typiques liés à des troubles de santé mentale peuvent se présenter chez les parents :
 - o l'apathie et l'inertie parentale pouvant engendrer la négligence;
 - o les difficultés d'autocontrôle pouvant entraîner de l'imprévisibilité et de l'insécurité;
 - o dans les troubles plus graves, une désorganisation mentale ou une rupture de contact avec la réalité.

Des facteurs de protection peuvent être présents chez le parent dans ces circonstances : par exemple, le fait d'être conscient de son problème de santé mentale; le désir de chercher un traitement (de se soigner) pour éviter de faire du tort à l'enfant; avoir un entourage adéquat et protecteur, qui peut assurer la sécurité de l'enfant et pallier aux manques.

Le soutien que les intervenants peuvent apporter à l'enfant et ses parents dans leur relation peut faire la différence, à condition d'avoir les conditions suivantes : une continuité dans la relation entre l'intervenant et les parents, une continuité dans la relation parent-enfant et une formation adéquate des intervenants. Ainsi, toute

décision clinique ou juridique reliée au maintien ou au retrait de l'enfant de son milieu doit tenir compte de l'impact psychologique sur l'enfant. En ce sens, il s'avère essentiel d'adopter comme cadre théorique la théorie de l'attachement. L'intérêt de l'enfant est toujours de privilégier la possibilité pour ce dernier de vivre dans un milieu stable, constant, sécurisant, et de ne pas briser un lien d'attachement sain, même lorsque ce lien n'est pas un lien biologique (le parent biologique). On doit toujours maintenir ce lien significatif et ne pas le briser. Il s'agit ici de l'intérêt supérieur de l'enfant et cela vise son développement optimal. Si l'on doit cibler un milieu de vie substitut, on doit le faire en fonction de la capacité du milieu à développer un lien d'attachement sécurisé qui permettra la construction de l'estime de soi de l'enfant. Lorsqu'il est question de projet de vie permanent, il est primordial de minimiser les délais, surtout lorsque les enfants sont dans des phases de développement précoces.

En résumé, le mémoire de l'Ordre professionnel des psychologues demande de considérer les éléments suivants pour protéger les enfants :

- Besoins précoces des enfants;
- Attachement : Le développement et la préservation du lien d'attachement sont la fondation sur laquelle l'affectivité, les relations intimes, les ressources psychiques, le développement social et intellectuel se construisent. Les relations d'attachement sécurisées supportent le développement de toutes les autres sphères. La sécurité du lien primaire d'attachement associée à une stimulation (linguistique, intellectuelle, psychoaffective, sociale et motrice) ainsi que la stabilité supportent chez l'enfant le développement :
 - o Des capacités cognitives;
 - o Des relations sociales et amoureuses saines;
 - o Une affectivité positive;
 - La capacité d'empathie et une lecture du monde et de l'intention des gens claire.
- Continuité des soins et stabilité des liens;
- Capacités parentales pour soutenir le développement de l'enfant;
- Considération des facteurs de risque et des facteurs de protection;
- Impact du lien d'attachement sur la prise de décision juridique;
- Besoins spécialisés en santé mentale tant pour les parents que pour les enfants (actuellement 124 psychologues pour la protection des enfants au Québec);
- Éducation psychologique et soutien aux parents;

- Enjeux reliés à l'accessibilité, la qualité et la continuité des services professionnels (surcharge de travail, manque de ressources, de stabilité, formation, supervision et soutien clinique);
- Continuité de services qui est essentielle au développement de liens d'attachements sécurisants;
- Pratiques collaboratives pour répondre aux besoins de stabilité des enfants et de leurs familles;
- Formation et soutien clinique nécessaires aux pratiques de qualité (ex. : trauma vicariant, détresse, jeunes professionnels parachutés dans positions d'autorité et mandats à hauts risque, situations complexes : expérience requise);

Recommandations formulées

- Toute décision en matière de protection de l'enfant devrait être prise en tenant compte d'abord du besoin de continuité et de stabilité de l'enfant dans ses liens d'attachement, ses soins et ses conditions de vie.
- Favoriser l'accessibilité aux services professionnels appropriés, notamment aux services psychologiques, au moment opportun, pour les enfants et leur famille. Il y a beaucoup de problèmes de santé mentale chez les enfants et leurs parents. Peu de psychologues sont présents au Québec en protection de la jeunesse (124).
- Intervenir sur le développement du patron d'attachement et sur les traumatismes vécus chez les professionnels qui côtoient cette clientèle (informations, support, formations).
- Augmenter la masse critique des professionnels afin qu'ils puissent offrir une gamme de services de prévention, de soutien, d'accompagnement, d'évaluation et d'intervention, au-delà des services essentiels et de situation critique (urgence).
- Soutenir le développement et le maintien de compétences parentales et de pratiques éducatives parentales optimales, par des services d'éducation psychologique et de soutien aux parents, en temps opportun et à proximité. Ainsi, leur apprendre à réagir aux pleurs, intervenir auprès des enfants plus difficiles, agir face aux traumas. Les parents sont isolés, moins soutenus et ont besoin d'informations et de soutien. Les familles d'accueil ont aussi besoin d'être mieux accompagnés et recevoir davantage de soutien intensif à long terme pour développer un lien significatif avec l'enfant et être en mesure d'affronter les problèmes importants de certains enfants.
- Rendre disponibles aux enfants et à leur famille des équipes interdisciplinaires mettant à contribution des professionnels formés et expérimentés, voués à la protection des enfants, particulièrement, ceux ayant des troubles

- neurodéveloppementaux, des troubles de santé mentale ou des besoins particuliers.
- S'assurer de la disponibilité des psychologues en première ligne pour intervenir tôt dans la vie de l'enfant ou rapidement lorsqu'un problème se présente. Les psychologues doivent être mieux intégrer dans les équipes de première et deuxième lignes pour communiquer leurs connaissances à des agents multiplicateurs. Ces équipes multi-professionnelles favoriseraient l'accès rapide aux services, une évaluation et des interventions globales selon les disciplines.
- Reconnaître l'expertise des professionnels œuvrant auprès des enfants et de leur famille et revoir leurs conditions d'exercice afin de promouvoir la qualité des services. Les conditions de travail des professionnels ont un impact sur ces derniers mais également sur l'enfant et sa famille. Les conditions ne sont pas optimales à une prestation de services de qualité. Le travail est lourd, émotif, le niveau de stress est important, les situations d'urgence sont nombreuses, de nombreux professionnels ont peu d'années d'expérience. Ils ont les connaissances et les compétences, mais ont besoin d'un support clinique pour absorber la lourdeur de la tâche et ainsi, diminuer le roulement de personnel.
- Favoriser la continuité des services professionnels auprès des clientèles qui présentent des besoins de stabilité sur le plan relationnel. Il est essentiel de trouver une stabilité, une continuité de services car la création du lien avec l'enfant et sa famille l'exige. L'instabilité présente dans le suivi n'aide pas l'enfant déjà fragilisé par des relations instables au plan familial.
- Favoriser la concertation, les pratiques collaboratives et l'interdisciplinarité, afin de potentialiser les interventions auprès des enfants et de leur famille. Mieux communiquer pour éviter un dédoublement de services (ex. : première ligne, milieu scolaire).
- Bonifier la formation essentielle au développement et au maintien des compétences et bonifier le soutien clinique offert aux professionnels, afin d'assurer l'attrait et la rétention, ainsi que la relève dans ces disciplines (théorie de l'attachement, vécu traumatique et santé mentale). Cela permettra d'éviter l'épuisement professionnel. De plus, former les consultants et gestionnaires pour qu'ils aient une bonne connaissance du rôle des professionnels et des problématiques des clients. Enfin, la supervision clinique externe des professionnels par un professionnel de la même discipline serait une valeur ajoutée.

Nom du témoin : Christine Grou

Date: 2020-05-14

Le courriel attestant que vous avez lu et que vous êtes d'accord avec le contenu du document tient lieu de signature. Vous acceptez du même coup que ce document soit déposé en preuve.